

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE LODÈVE

Envoyé en préfecture le 24/10/2024

Reçu en préfecture le 24/10/2024

Publié le

ID : 034-263400194-20241021-447-DE

S²LOW



Séance du 18 octobre 2024,

L'an deux mille-vingt-quatre et le 18 octobre à 14h00, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale s'est assemblé sous la Présidence de Gaëlle LEVEQUE, Présidente

Délibération n° 447

Objet :

**Participation financière à l'amicale
Casse-noisette**

Vote :

Nombre de conseillers en exercice : 13

Présents ou représentés : 7

Pour : 7

Contre : 0

Abstention : 0

Présents :

Gaëlle LEVEQUE, Monique GALEOTE, Michel PANIS, Gilbert MARTINEZ, Edith POMAREDE, Marie THOMANN, Laurent MAITRE

Représentés :

Non représentés : Magali STADLER, Marie-Pierre DELCROIX, Michèle NICOL, Marc PIMPETERRE, Ahmed KASSOUH, Damien ALIBERT

Secrétaire de séance : Guilhem RAMBAUD

L'Amicale « Casse-Noisettes » qui regroupe les agents de l'EHPAD l'Ecureuil se propose d'organiser le Noël des enfants de l'EHPAD.

Ce Noël est couplé avec celui des résidents afin d'avoir un temps de partage et de convivialité.

Vu le courrier du 11 septembre 2024 de l'amicale « Casse-Noisette »,

L'Amicale « Casse-Noisettes », comme les années précédentes, demande une participation de 30 € par agent, soit 1 980 € pour l'année 2024.

Le Conseil d'Administration après avoir délibéré sur cette affaire :

DECIDE de verser une participation à l'Amicale « Casse-Noisettes », pour l'organisation du Noël des enfants des agents de l'EHPAD, d'un montant de 1 980 € pour l'année 2024

DIT que cette dépense sera imputée au compte 6578,

AUTORISE Madame la Présidente et Madame la Vice-présidente à signer tous les documents relatifs à cette affaire,

Fait à Lodève le 21 octobre 2024

Pour copie conforme
Présidente du CCAS
Gaëlle LEVEQUE

